

COMPTE RENDU DE LA 1ère REUNION DE CABINET

DU LUNDI 04 AVRIL 2022

Le lundi 04 août 2022, s'est tenue de 10 heures 30 minutes à 12 heures 00 minutes, dans la salle de conférence du MFFE, la première Réunion de Cabinet présidée par Monsieur DJIKE Raymond Claude, Directeur de Cabinet de Madame la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Ont pris part à cette réunion (voir liste de présence).

L'ordre du jour de cette réunion de Cabinet restreint se présente comme suit :

- 1) **Informations ;**
- 2) **Point de la mise en œuvre des Projets d'Investissements Publics au titre du MFFE ;**
- 3) **Divers.**

I- Informations

Après les mots de bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion, Monsieur le Directeur de Cabinet a introduit en précisant l'objet de la rencontre qui doit permettre de faire un large tour sur l'ensemble des projets initiés par le MFFE, d'identifier les difficultés de leur mise en œuvre et de proposer des solutions afin d'améliorer leur taux d'exécution.

En effet, Monsieur le Directeur de Cabinet a indiqué que l'évaluation faite par les services de la Primature de nos projets révèle un très faible taux d'exécution qui est de l'ordre de 0.9%.

Il a, en outre, informé les participants que Madame le Ministre présidera une réunion le mardi 05 Avril à 16h à la salle de conférence pour évoquer des questions liées au fonctionnement général du Ministère.

II- Point de la mise en œuvre des projets PIP du MFFE

Au titre de ce deuxième point, Monsieur le Directeur de Cabinet a précisé que les points focaux et points focaux suppléants du Ministère qui ont été désignés pour le suivi et la gestion de la Plateforme de suivi des Investissements Publics (PSIP) sont respectivement : M. le Directeur de Cabinet Adjoint (DCA), M. le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) et M. le Directeur de la Qualité (DQ). Ils ont tous été formés par la SNDI à cet effet.

Prenant la parole, à la suite de M. le Directeur de Cabinet pour donner plus de précisions sur la question, le DSI a indiqué que tous les projets du MFFE ont été renseignés dans la base de données du PSIP à 100%, c'est-à-dire les 19 projets que

porte le Ministère. Cette opération a consisté à actualiser les informations suivantes : la dénomination du Projet, le cout global, la dotation initiale ainsi que la dotation pour l'année en cours.

Il a, par ailleurs, regretté que quelques difficultés, notamment le déficit d'informations entre le Responsable de projet et les autres membres de son équipe d'une part, et d'autre part, le manque de formation pour la gestion de la Plateforme. Ceux-ci ralentissent le processus de renseignement de celle-ci. De plus, plusieurs porteurs de projet ne sont pas intégrés dans la base de données, les empêchant ainsi d'y avoir accès. Et pourtant, plusieurs requêtes ont été faites allant dans le sens de leur intégration.

Quant à Monsieur le Directeur de la Qualité (DQ), il a poursuivi dans le même sens en précisant que l'opération de renseignement de la PSIP devra être achevée au plus tard le 10 de chaque mois, délai de rigueur. Et cela devra être fait par le Responsable de Projet, d'où l'impérieuse nécessité de sa formation à la conduite de ce processus.

Le Directeur des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP), pour sa part, estime que les lenteurs observées dans le traitement de certains projets, notamment le PNOEV, le PPAV, le programme CI-UNICEF peuvent être consécutives aux engagements budgétaires qui ne sont pas encore effectifs. Des démarches sont en cours pour remédier à cela.

Au terme de l'ensemble des échanges, les recommandations suivantes ont été faites :

- Former tous les acteurs par le DAFP (sur le passage du budget des moyens au budget programme ainsi que les méthodes de sa gestion) et la SNDI (gestion de la plateforme) pour une meilleure maitrise et une meilleure appropriation de la gestion des projets ;
- Définir de façon claire et précise les rôles et attributions des différents acteurs du système (Responsable programme, Responsable de projet et Responsable de crédit) ;
- Demander à la SNDI d'inscrire sur la plateforme la liste complète des gestionnaires de crédit et créer leur accès à ce site afin qu'ils puissent renseigner mensuellement les parties les concernant, permettant ainsi au Responsable programme d'actualiser le suivi.

III- **DIVERS**

- 1) Monsieur le DAFP a marqué son exaspération face à la circulation persistante de certaines informations faisant état de ce qu'il serait la source des obstacles aux décaissements des budgets. Il a invité les uns et les autres à mettre fin à cette cabale qui porte atteinte à son honorabilité et à sa dignité. Il a indiqué, par ailleurs, que la gestion d'un budget obéit à des procédures et est encadrée par des textes.

En réponse, le DCA a exhorté les membres présents à mettre un terme à ces rumeurs qui n'honorent personne et surtout lorsqu'elles ne sont pas fondées.

- 2) Il a été également noté que la majeure partie des Directeurs et autres destinataires de messages restent inactifs face aux mails qu'on leur envoie. En effet, c'est très souvent qu'un message transmis d'un Directeur à autre reste sans suite. M. le Directeur de Cabinet a dénoncé cette pratique et a exhorté tous ses collaborateurs à développer la collaboration horizontale pour une meilleure efficacité dans le travail.

C'est sur cet appel que **Monsieur le Directeur de Cabinet** a remercié tous les participants et a levé la séance à 12 heures 00 minutes.

Fait à Abidjan, le lundi 04 avril 2022

Williams KOUADIO, Chargé d'études.

MATRICE DES DILIGENCES

N°	DILIGENCES	RESPONSABLES	DELAIS	ETAT D'AVANCEMENT
1	Elaborer les TDR pour la formation en interne sur les rôles de chaque acteur des projets et la gestion des projets	Monsieur le DEPED Monsieur le DAFP Madame le DRH	Urgent	
2	Organiser la formation avec la SNDI	Monsieur le DSI	Urgent	
3	Communiquer la liste complète de tous Responsables de projet et Responsable de Budget Opérationnel à la SNDI pour leur accès à la PSIP	M le Directeur de Cabinet	Urgent	
4	Rencontrer le Responsable de la Cellule Passation de marchés pour le cas de Mme DEMBELE (DF)	M. le Directeur de Cabinet	Urgent	